Lille : privée de boxe à cause de son foulard, elle obtient gain de cause avec l'aide du CCIF

07/07/2020 à 8h55



[…]
« Il m'a dit brutalement devant tout le monde : "Je ne prends pas de voile, tu retires ton voile" sans prendre le temps d'en discuter avec moi. Porter un foulard fait partie de ma culture, ce n'est pas forcément lié à des convictions religieuses. J'ai été choquée par sa réaction qu'on peut aussi considérer comme sexiste », explique-t-elle à 20 Minutes.

Le prof prétexte alors des raisons d'hygiène et de sécurité. Ce qu'Assma conteste : « On transpire davantage des mains avec les gants de boxe que de la tête avec un turban. Or les gants sont partagés par plusieurs étudiants sans se soucier de l'hygiène. »

Privée de boxe, l'étudiante demande une médiation et saisit le service juridique de la fac, avec l'aide du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). En effet, cette allergie au voile ne s'appuie sur aucune loi, ni règlement. Le port du foulard est tout à fait autorisé à l'université où les étudiants sont majeurs.

En clair, l’exclusion du cours était discriminatoire, ce que reconnaîtra plus tard la direction de l’université en présentant officiellement ses excuses à Assma, en janvier 2020.[…]

[Le CCIF] se souvient d’ailleurs d’une autre polémique, née aussi à Lille: « **Des étudiantes devaient retirer leur foulard pour faire la photo de leur carte d’étudiant. Or, cette carte n’est pas un document officiel. Il n’y avait donc aucune raison ».**
[…]

20minutes